

SECTEUR 1. IMPASSE DU MOULIN BLANC



Superficie :	1,01 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	12 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	12		
Nombre de logements sociaux (min) :	1		
Systeme assainissement privilégié :	Individuel		
Programmation estimée :	2023-2027		

À l'est du bourg, le site est destiné à accueillir douze nouveaux logements.

L'accès au site ne doit pas être en impasse. À ce titre, l'impasse du Moulin Blanc doit être accessible par le sud et le nord du terrain. Un espace nécessaire à l'aménagement d'une future desserte doit être prévu au nord. Lors de son aménagement, l'accès central doit prévoir une voie sécurisée pour les piétons.

Au vu de la localisation du site, l'insertion paysagère des constructions est à soigner. Dans ce cadre, le traitement végétalisé des limites séparatives peut être proposé.

L'implantation des nouvelles constructions doit tenir compte des talus existants aux abords du site, notamment sur la bordure est.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur et de la centralité.